



Association Romande de Directeurs(trices) d'Institutions de la Petite Enfance

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales  
Domaine Famille, Générations et Société  
Effingerstrasse 20

3003 BERNE

Genève, le 2 septembre 2009

**Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS) : procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Notre association soutient entièrement cet avant-projet d'une prolongation du programme d'impulsion à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants. Les données recueillies démontrent bien les résultats positifs et le nombre de places supplémentaires créées depuis la création de ce programme. Il nous semble important de le continuer vu que, malgré l'augmentation du nombre des places, l'offre ne parvient encore pas du tout à répondre à la demande.

Cette prolongation nous semble particulièrement importante vu que les effets du concordat HarmoS nécessiteront des aménagements accrus des structures d'accueil pour les écoliers.

En ce qui concerne la création d'une base légale pour des innovations, nous saluons l'élargissement du soutien de la Confédération à un éventail de projets plus larges et pas seulement limités aux bons de garde.

Notre seul regret concerne la limitation énoncée en page 10 du rapport explicatif : « Des projets qui feraient preuve d'innovation mais uniquement au niveau structurel ou pédagogique sans qu'un impact sur l'offre d'accueil extra-familial elle-même soit avéré ne pourront être soutenus ».

p. adresse :

Marianne Zogmal, présidente, EVE Tournesol, 26, av. Wendt, 1203 Genève,  
tél. 022 345 72 02, [tou@ipe-ge.ch](mailto:tou@ipe-ge.ch)

S'il s'agit d'élargir de plus en plus l'offre d'accueil à une importante partie des enfants, les questions structurelles et pédagogiques sont essentielles. Nous considérons qu'un développement quantitatif doit impérativement aller de pair avec un développement qualitatif. Nous proposons ainsi la formulation suivante :

*« Des projets qui font preuve d'innovation au niveau structurel ou pédagogique pourront être soutenus s'ils permettront de favoriser le développement de l'accueil extra-familial à plus long terme ou s'ils contribueront à pouvoir mener des réflexions de principe basées sur des données précises. »*

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments distingués.

ARDIPE

Marianne Zogmal  
Présidente